

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2019**

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : Mr ALIBERT Christian, Mme COPIE Magali, Mr GRIMAUD Guillaume, Mr GUEZE Daniel, Mme HAYART Amandine, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Mme MENADI Cindy

Absent : Mr BOULON Thierry

Secrétaire de séance : Mme MENADI Cindy

## **POINT SUR REUNION PUBLIQUE DU 8 FEVRIER 2019**

Plusieurs points sont ressortis de la réunion publique :

- Proposition de récupérer les déchets verts à la commune. Voir pour stockage au-dessous de la maison de Mr et Mme MARY et voir pour les faire broyer par la suite (se renseigner auprès de Julien CHRISSOKERAKIS)
- Au niveau de l'éclairage public plus rien après maison MACHISSOT. Voir pour rajouter quelques éclairages
- Mettre une boîte aux lettres normalisée à la mairie
- Faire courrier à Mme BARRAL pour laisser le terrain propre. Terrain qui lui ai mis à disposition.
- Signaler les chemins de randonnées et les faire nettoyer

## **AVENANTS MARCHES MAISON DES ARTISANS**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de déroger à l'article 11 du CCAP instituant une retenue de garantie de 5 %.pour les entreprises devant intervenir sur le projet de maison des artisans.

Il explique que cette retenue de garantie est

- Couteuse pour l'entreprise qui doit justifier d'une caution bancaire qui est une garantie a première demande
- Difficile à gérer par la commune étant maitre d'œuvre et maitre d'ouvrage

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise la mise en place de cet avenant
- Charge Monsieur le Maire de la signature de l'avenant auprès des entreprises, de sa transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de celui-ci.

## **REVENTE CONCESSION**

Lecture du mail de Mme DUPIN qui souhaite que la commune lui rachète une concession achetée il y a plusieurs années et qui ne sera pas utilisée. Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour lui racheter la concession au prix de 152 €.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

Monsieur le maire informe le conseil que la région auvergne Rhône alpes auvergne cofinance les projets d'investissement des communes. Ces projets dont la dépense est comprise entre 3000 euros et 150 000 euros peuvent bénéficier d'une aide de 50 %.

Mr le maire propose de solliciter la région pour les projets suivants :

- Adressage de la commune pour un montant de 7 406 €
- Sécurisation de la voie communale de vallier pour un montant de 7 058 €
- Achat mobilier urbain pour un montant de 13 388 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité se félicite de l'engagement de la région et autorise Monsieur le Maire à la solliciter pour une aide dans le cadre de ces projets.

## **INDEMNITE PERCEPTEUR ANNEE 2018**

Le Conseil Municipal :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- d'accorder une indemnité de conseil à Monsieur GERMONT Christian pour l'année 2018 d'un montant de 59,25 €.

## **MISE EN PLACE RIFSEEP**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de mettre en place le nouveau régime indemnitaire « RIFSEEP »

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Un arrêté individuel sera par la suite pris pour chaque agent afin de fixer le montant de cette indemnité.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour la mise en place du RISEEP à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

## **DEFENSE INCENDIE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le SDIS ne s'occupe plus du contrôle des poteaux défense incendie. Dans le cadre de sa compétence défense incendie, le SIVOM Crussol Pays de Vernoux se propose de gérer et de faire une commande groupée. C'est Veolia qui interviendra pour les trois poteaux de la commune pour la somme de 100 euros et 80 cts.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire demande à Guillaume GRIMAUD de relever les vitesses enregistrées sur le radar depuis le début d'année 2019.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le jeu en bois à la tour a été enlevé  
(Très mauvais état). Il sera remplacé par une table de pique-nique. Le toboggan sera récupéré et installé à l'aire de jeu.
- Guillaume GRIMAUD signale à nouveau que la tour est éclairée toute la nuit. Faire une demande d'intervention auprès d'Eiffage au plus tôt.
- En vue de la préparation du budget, les membres du conseil municipal propose d'installer une balançoire à l'aire de jeux. Une demande de subvention pourra être faite auprès du Conseil Régional. Des devis seront présentés lors du prochain conseil municipal.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr BROSSON ne souhaite plus effectuer le déneigement sur la commune.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 22h10